# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## L'offre de soins orthophoniques dans les établissements de santé

Question écrite n° 7323

### Texte de la question

Mme Josette Manin attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la profession des orthophonistes, de la région Martinique, inquiets de constater une carence dans l'offre de soins orthophoniques dans les établissements de santé publics. En effet, suite au décret de reclassement des salaires à bac + 3 - proposé par Mme Marisol Touraine, alors ministre de la santé, puis ratifié par le Gouvernement d'Édouard Philippe - force est de constater qu'un tiers des postes sont aujourd'hui vacants. Cela s'explique par le manque de revalorisation des salaires en adéquation avec le niveau de diplôme demandé et les responsabilités en liens décourageant ainsi les potentiels candidats. Cette situation ne permet pas une prise en charge adéquate des patients et ce quelle que soit la gravité de leur état de santé. Parallèlement, les établissements publics de santé sont contraints de reporter les demandes de soins vers le secteur libéral - qui peine déjà à prendre en charge les demandes de soins de ville - qui n'est pas en mesure d'accueillir tous les patients. Elle précise, à toutes fins utiles, que les étudiants sont aussi impactés par cette problématique. Ils connaissent des difficultés à obtenir des conventions de stage dans des établissements publics dues aux manques de moyens humains pour les accueillir et les accompagner. Ainsi, le 29 mars 2018, l'intersyndicale des orthophonistes et les étudiants concernés ont appelé à une journée d'actions pour la défense de cette profession. Leur souhait est de pouvoir ouvrir un dialogue « constructif » avec son ministère - maintes fois sollicité sous la XIVe législature - afin de trouver des solutions durables à leurs enjeux. Le déficit de moyens humains en orthophonie dans les hôpitaux peut avoir des conséquences graves en cas de non-prise en charge des patients et plus durement dans des territoires comme la Martinique qui connaissent déjà des drames sanitaires. Elle lui demande si elle serait disposée à recevoir les représentants des professionnels de ce secteur afin d'éviter la disparition de ce métier dans le secteur public.

### Données clés

**Auteur :** Mme Josette Manin
**Circonscription :** Martinique (1re circonscription) - Nouvelle Gauche
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 7323
**Rubrique :** Professions de santé
**Ministère interrogé :** Solidarités et santé
**Ministère attributaire :** Santé et prévention

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 10 avril 2018, page 2952
**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)